

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LES ORGANISMES DE COOPERATION**(Syndicat mixte, GIP, EPA, EPIC)**

Avant de commencer, merci de préparer vos documents au format numérique :

Dernière version des statuts en cas de changement	<input type="checkbox"/>
Convention constitutive ou arrêté de création	<input type="checkbox"/>
Procès-verbal du conseil syndical	<input type="checkbox"/>
Preuve de publication des statuts au Journal Officiel	<input type="checkbox"/>
Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos (Compte de gestion, Compte administratif ou Compte financier unique)	<input type="checkbox"/>

Ces pièces sont à déposer dans votre espace dédié et accessible depuis cette adresse :

<https://partenaires.haute-garonne.fr/>

Pour + de détails sur la liste des pièces à fournir ou pour tout support à l'utilisation du portail, vous pouvez contacter la cellule Haute-Garonne Partenaire :



par téléphone au **05 34 33 17 17** de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45



par courriel en écrivant à haute-garonne.partenaires@cd31.fr



Des équipements informatiques sont à votre disposition au sein des **maisons de proximité départementales**. [Liste et informations sur Les Maisons départementales de proximité \(MDP\) | Haute-Garonne](#)